

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

<p>Présents : Maire : Patrick SAUTREY Maires Adjoints : Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Jean-Serge BERNOUX Conseillers Municipaux : Allan ARABI - François BACLET - Evelyne GIBOUDAUD Absent excusé : Michel JACQUOT Absent : néant</p>

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 MARS 2019**1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur Gilles MONANGE, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal 2018.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 202 910,14 € et les recettes de fonctionnement à 909 025,48 € soit un excédent de fonctionnement de 706 115,34 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 201 023,14 € et les recettes d'investissement à 51 294,17 € soit un déficit d'investissement de 149 728,97 €.

En l'absence du Maire qui s'est retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait apparaître un résultat excédentaire de clôture 2018 de 556 358,37 € pour le budget principal.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

3 – AFFECTATION DE RESULTAT 2018

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2018 du budget principal a généré un excédent de fonctionnement de 118 620,77 €. Les résultats antérieurs reportés étant de 587 494,57 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 706 115,34 €. Il convient d'apurer le déficit antérieur d'un montant de 149 728,97 €. Le solde disponible est donc de 556 358,37 € que le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en excédent reporté.

4 – VOTE DES TAXES LOCALES 2019

Le Conseil Municipal décide par délibération à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux des taxes locales de l'année 2018, à savoir :

✓	Taxe d'habitation	4.61 %
✓	Foncier bâti	8.76 %
✓	Foncier non bâti	17.13 %

5 – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Primitif du budget principal est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 888 704,61 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 974 499,97 €.

6 – COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2018

Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2018 qui est arrêté en dépenses de fonctionnement à 2 580,80 € et en recettes de fonctionnement à 700,00 €, soit un déficit de 1 880,80 €. Les résultats antérieurs reportés étant de 3 361,04 €, l'excédent cumulé s'élève à 1 480,24 € et est affecté en excédent reporté.

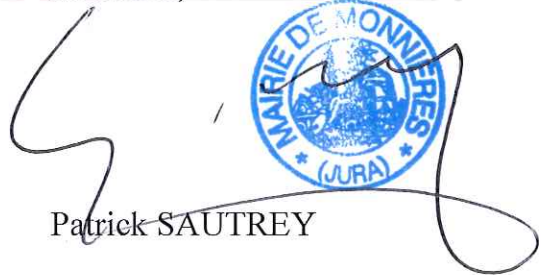
Les membres du CCAS ont également approuvé le compte de gestion 2018 du Trésorier.

7 – BUDGET PRIMITIF CCAS 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif annexe du CCAS a été voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 3 980,24 €.

Fait à MONNIERES, le 25 avril 2019

Le Maire,



Patrick SAUTREY

